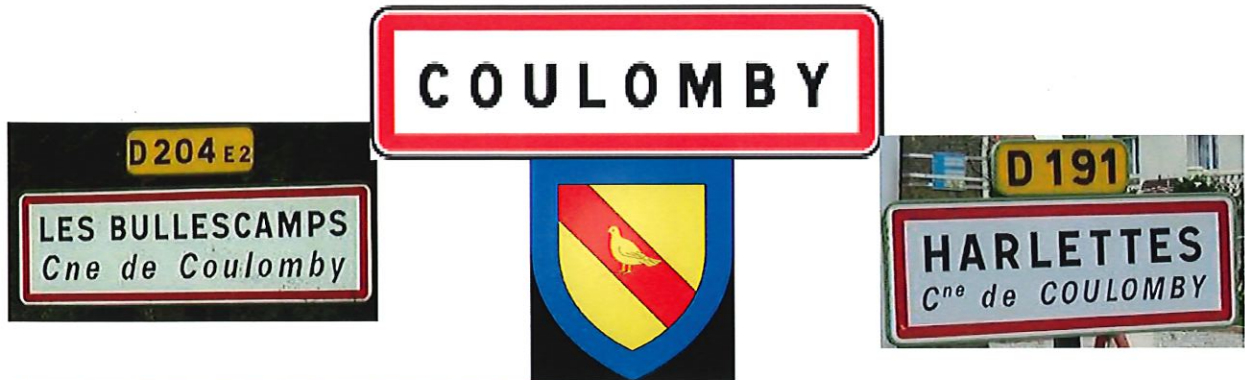


Harmonie

Bullescamps, Coulomby, Harlettes



*Rien n'est jamais fini,
Il suffit d'un peu de bonheur pour que tout recommence.
Emile Zola*

Le mot du Maire

Chères Coulombiennes, chers Coulombiens,

Nous voici en 2017. L'année 2016 a été une fois de plus dans le monde, le théâtre d'immondes atrocités de guerres. Nous avons été, ici, sur notre territoire, les témoins de mouvements de migrants, déboussolés, errants, ne sachant où aller. Le terrorisme est toujours présent, partout dans tous les pays !

En France, les curseurs de l'emploi ne basculent pas très vite dans le vert, les entreprises ne sont pas encore euphoriques pour embaucher. Nous ressentons une certaine morosité et attendons vivement de nouvelles perspectives chargées d'espoir .

La planète se réchauffe d'année en année, elle apporte son lot de catastrophes et la pluviométrie croissante pose de sérieux problèmes à nos communes.

Nous espérons tous que 2017 nous apporte beaucoup plus de bonnes nouvelles.

A Coulomby, pour l'année terminée, vous avez pu voir que le conseil municipal a bien travaillé une fois de plus. Nous avons pu réaliser les travaux suivants :

- Clôture et renforcement des barrières de sécurité autour de l'école
- 10 lampadaires supplémentaires pour l'éclairage public
- Citerne incendie Route des Bullescamps
- Columbarium dans le cimetière derrière l'Eglise
- Rénovation de la Salle annexe portant désormais le nom de « Salle Auguste Duivier »
- Goudronnage d'une partie des rues André Gay et Rue du Royaume à Harlettes
- Assainissement cuisine de la Salle des Fêtes, peintures et remplacement d'une double porte
- Curage des fossés
- Remise en état de la Salle des Fêtes portant désormais le nom de « Salle Camille Cocquerel »
- Travaux de terrassement dans un terrain communal et pour l'emplacement d'un arrêt bus
- Abattage de plusieurs frênes malades Route des Bullescamps

Sans rentrer dans le détail des coûts, vous pouvez suivre ces travaux sur notre site internet. Vous pouvez constater que nous sommes très vigilants sur les dépenses et sur les interventions.

Nous nous efforçons de répondre à nos obligations mais également de satisfaire nos administrés dans la mesure du possible et du réalisable.

Nous ne sommes pas souvent récompensés de nos peines et j'en profite pour féliciter mes adjoints Raymonde, Laurent et Jean-Marc qui m'accompagnent sur certains gros dossiers ainsi que les conseillers qui répondent présents dès que le sort de leur commune est en jeu.

Ces encouragements sont d'autant plus importants devant certains comportements irrespectueux envers nos travaux ou nos actions.

Nous travaillons notamment sur deux dossiers sensibles : l'AD'AP et le PSC.

L'agenda d'accessibilité programmée : C'est un plan programmé de tous les travaux à effectuer pour permettre à tous, notamment aux personnes à mobilité réduite, d'accéder à toutes les structures collectives de la commune.

Le Plan de Sauvegarde des communes ; C'est un outil pour se préparer aux différents risques qui pourraient survenir dans notre commune (inondation, accident d'hydrocarbure, accident chimique etc...)

Vous avez également constaté que nous travaillons activement sur le risque « inondation ». Les écoulements d'eau pluviale augmentant chaque année, nous avons missionné un bureau d'étude qui a travaillé avec le SMAGEA et la MDAD pour nous apporter de précieux conseils que nous mettons en application.

Pour l'année qui commence, nous poursuivrons le travail sur nos routes (les enrobés de forme et les nids de poules), nous continuerons de travailler avec espoir sur le dossier d'un établissement médicalisé à Harlettes, nous finaliserons le vestiaire de foot, nous changerons une partie des fenêtres à l'école, nous aménagerons des équipements pour les personnes à mobilité réduite, nous continuerons le travail sur les aménagements contre les inondations.

Nous nous intéressons également à la reprise d'une chapelle de type, en pierres blanches et avec une tour en brique. Son propriétaire âgé souhaiterait la céder gratuitement. Sur la base du volontariat avec l'aide d'un spécialiste de la pierre locale et quelques subventions, nous la restaurerions sur le modèle originel pour l'attractivité touristique locale.

Tout ceci avec une gestion saine et sans augmentation significative de l'impôt prélevé par la Commune ; d'autres collectivités s'en chargeront hélas !

Mes adjoints et moi-même seront également très présents sur les dossiers qui concernent le devenir de Coulomby dans la spirale du nouveau document d'urbanisme « le PLUI » qui se met en place pour les années futures.

Maintenant au nom du conseil et de moi-même, nous vous souhaitons à tous, une excellente année 2017, tous nos vœux de prospérité, de satisfactions personnelles, et de santé.

Marc Bruggeman
Maire de Coulomby

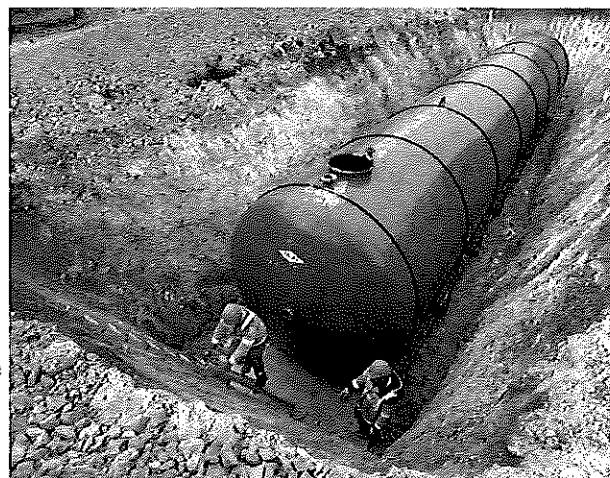
Rétrospective de l'année 2016 en images



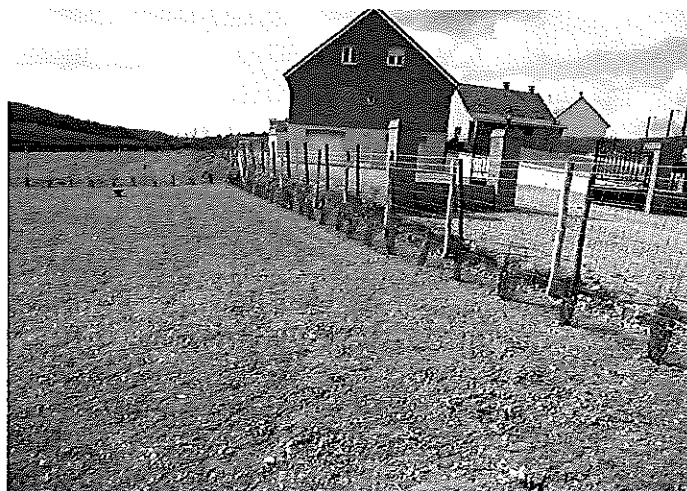
Belle affluence pour la présentation des vœux à la population
Le 15 janvier 2016



Pose d'une nouvelle clôture et d'une barrière à l'école
en remplacement de l'ancienne,
dont les lisses étaient cassées.
Fin janvier 2016



La citerne incendiée - Route des Bullescamps
Février 2016





Un columbarium 6 places, implanté derrière l'église
Mars 2016



**Temps pluvieux et froid pour la chasse
 aux œufs de Pâques .
 Les œufs ont été cachés dans la cour de la
 mairie pour les grands, et dans
 la salle des fêtes pour les petits.**

Lundi 28 mars 2016



Rénovation de la Salle annexe
Pose d'isolation et d'un double plafond
Avril, mai 2016



Cette salle est occupée par le Club des aînés et les Taps.

**Les Randonneurs du Haut Pays
sont de passage dans notre village**

7 mai 2016

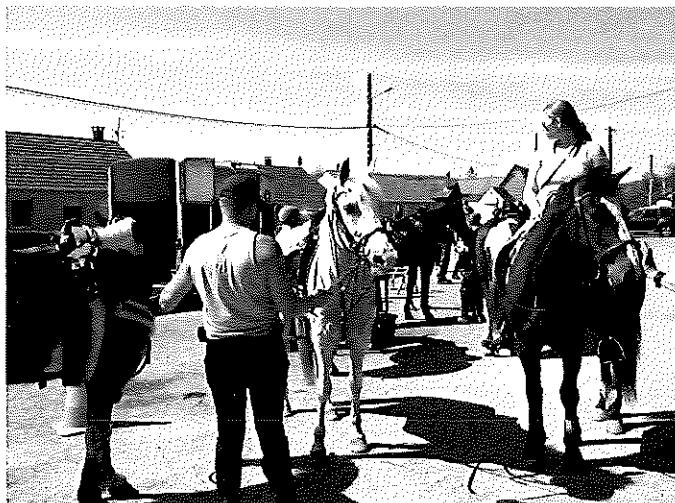


**Exposition sur la Grande guerre, organisée par la
Comité d'Histoire du Haut Pays,
dans la Salle de Bayenghem les Seninghem
Concernant les combattants des trois communes de l'Urne à l'Eau :**

Coulomby, Seninghem et Bayenghem les Seninghem

7 et mai 2016

*Hommage à tous les combattants de la guerre 1914/1918 "La grande guerre"
Ils ont donné leur vie pour leur patrie, pour plus de liberté
et pour un monde meilleur.*



Halte d'un Relais équestre sur la place
8 mai 2016



Commémoration Armistice du 8 mai 1945

*Un devoir de mémoire envers tous ceux qui ont donné leur vie pour la patrie
et tous ceux qui ont souffert de la barbarie nazie :
des millions à travers toute l'Europe. !
N'oublions pas leur sacrifice !*



**Par une belle journée ensoleillée,
Journée Pêche, journée détente, organisée par l'Association des Trois Colombes
aux étangs de Merck St Liévin
5 mai 2016**



Goudronnage Rue du Royaume



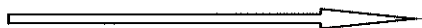


**Pour plus de sécurité aux abords de l'école, ajout de barrières, Rue principale et Rue de l' Eglise
Juin 2016**

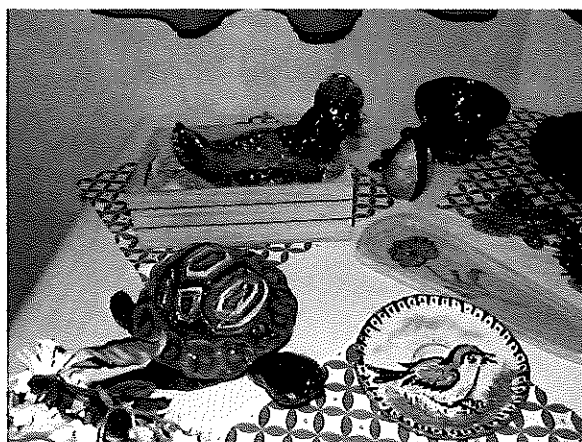


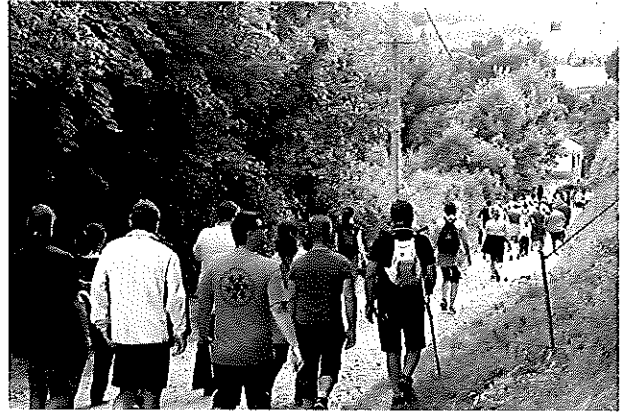
**Kermesse du RPI, Salle des Fêtes de Seninghem
19 juin 2016**

**A la cantine aussi,
On fête l'Euro de foot
Juin 2016**

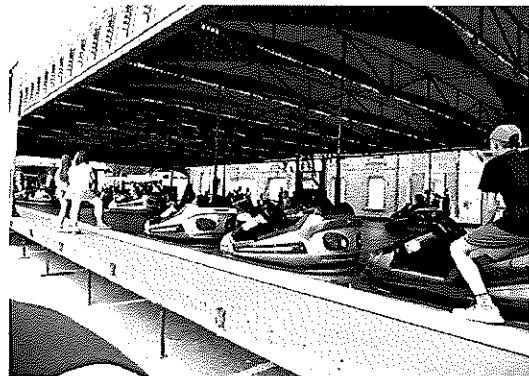


**21ème Expo Peintures et poteries
organisée par le Foyer Rural (Salle des Fêtes)
25 et 26 juin 2016**





**Marche de la ducasse, organisée par l'Association des Trois Colombes
Samedi 9 juillet 2016**



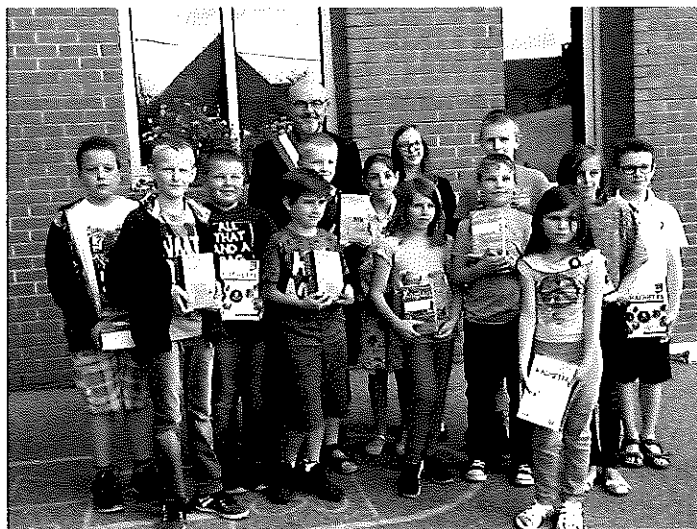
Ducasse Brocante - dimanche 10 juillet 2016



**Concert « Apéritif »
Le 13 juillet 2016**



Recueillement et dépôt de gerbe au Monument aux Morts le 14 juillet 2016



**Remise des dictionnaires
aux enfants de la commune
14 juillet 2016**



**Ball Trap organisé par l'Association des Trois Colombes à Bullescamps
Dimanche 21 août 2016**



**Repas Club des Aînés
Le 24 août 2016**



*Le club des Aînés « Entente et Amitié » se réunit les 2èmes et 4èmes mercredi de chaque mois.
Si vous aimez jouer aux cartes, venez les rejoindre... Vous passerez un bon moment en toute convivialité.....*



**Repas des Aînés de la commune dans la Salle des Fêtes
Samedi 17 septembre 2016**



**Le prochain repas des Aînés aura lieu
le samedi 7 octobre 2017 à Ledinghen.**

***Un autocar fera le ramassage à
Harlettes et sur la place du village.***

L'école de Coulomby
En RPI avec Bayenghem les Seninghem et Seninghem



Classe de Madame Fontaine



Classe de Madame Bayard

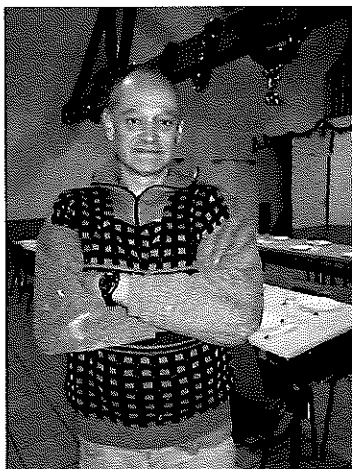


Classe de Madame Penet



Classe de Madame Sanno

Les employés communaux



Daniel



Manu



Blandine et Marjolaine



Valérie



Dorothée



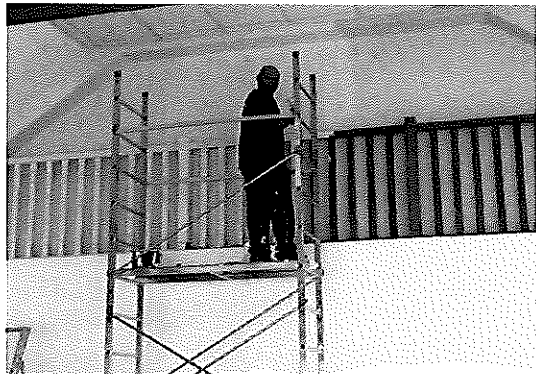
Marie Line



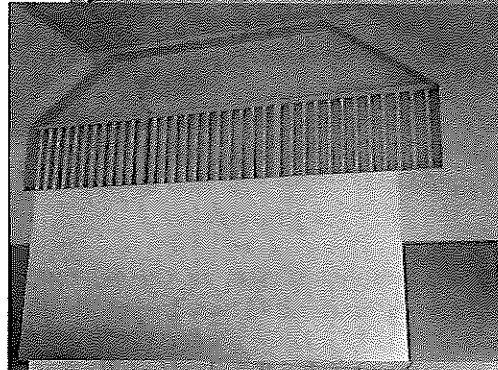
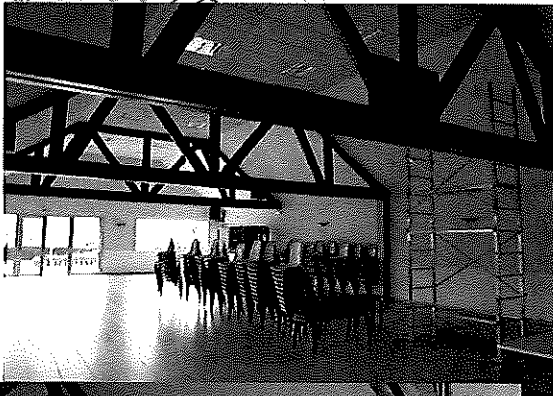
Nettoyage et curage des fossés
Octobre 2016

Travaux effectués par Laurent et Jean François
avec la location d'une grue
et du matériel prêté par les agriculteurs.

Travaux d'assainissement et de peinture
dans la salle des Fêtes
 Août et automne 2016



L'arrière des cuisines transformé...



La salle des fêtes s'est refait une beauté...





**Commémoration du 11 novembre 1918
Recueillement et dépôt de gerbe au Monument aux Morts**

*Souvenons-nous de tous ceux qui ont combattu
pour la liberté et la paix en France.*



Médaille d'honneur du Travail « Grand Or » :
Monsieur Didier Clabaux,

Parmi les nouveaux habitants invités :
*Monsieur Nicolas Bertin, 3, rue à Cailloux
Monsieur et Madame Tintillier Bernard,
129, rue principale.*

**En ce jour de commémoration du 11 novembre,
Monsieur Auguste Duvivier, 91 ans, ancien Maire de
Coulombly de 1977 à 1989, a interprété deux
couplets « inconnus » de la Marseillaise.**

« Chapeau bas » Monsieur Duvivier !!



Les anciens combattants, toujours présents....
*Monsieur André Bayard et
Monsieur Gilbert Martinot*

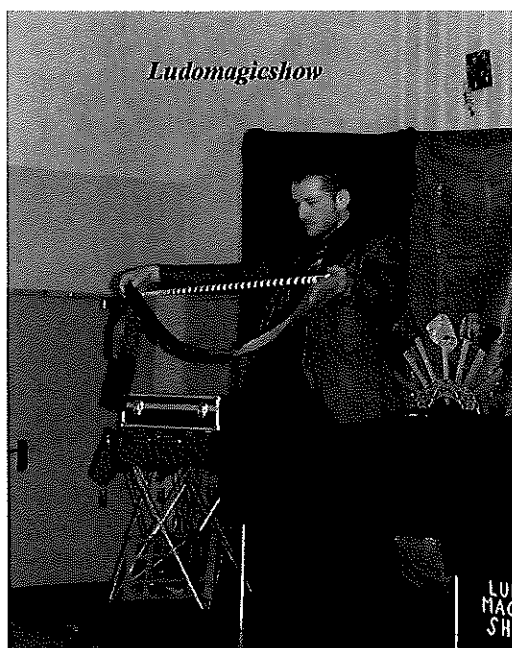
Autres médaillés du Travail, conviés, non présents :
Monsieur Yves Boutoille : Médaille Or
Monsieur Sylvain Bayard : Médaille Argent.

**Autres nouveaux habitants inscrits en mairie,
invités mais non présents :**

Monsieur et Madame Chochoi Jean François et Vanessa
4, rue Joire
Monsieur et Madame Dutriaux Thomas et Perrine
5, rue de la Chapelle
Monsieur et Madame Kaczmareck Pierre et Karine
99, rue Principale



**Médaille de bronze de la Jeunesse et des sports décernée à Mme Chantal Ramaen
le 19 novembre 2016**



Les enfants sont attentifs.....



**Le 11 décembre 2016 - Arbre de Noël de la commune avec la participation de
l'Association des Trois Colombes.**

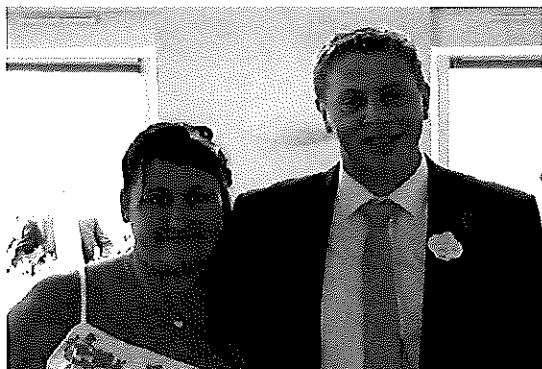
**Spectacle de magie avec « Ludomagicshow »
Arrivée du Père Noël
Distribution de jouets et de chocolats**

Nos aînés en 2016 : Personnes de 80 ans et plus

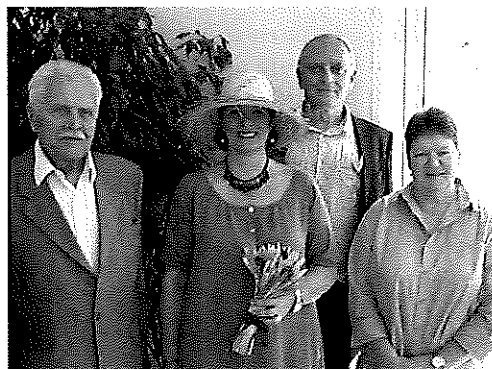
<i>Mme LEMATTRE Madeleine</i>	née le 1er juillet 1924	92
<i>Mme TASSART Madeleine</i>	née le 21 décembre 1924	92
<i>Mr DUVIVIER Auguste</i>	né le 7 juin 1925	91
<i>Mr CROQUELOIS Eugène</i>	né le 27 décembre 1926	90
<i>Mme MORENT Elisa</i>	née le 19 mai 1926	90
<i>Mme BOUTOILLE Marie</i>	née le 19 mars 1927	89
<i>Mme TELLIER Yolande</i>	née le 26 mars 1928	88
<i>Mr CROQUELOIS Jean</i>	né le 23 janvier 1930	86
<i>Mr CLABAUX Rémi</i>	né le 11 mai 1930	86
<i>Mme BAYARD Georgette</i>	née le 10 juin 1930	86
<i>Mme FASQUELLE Thérèse</i>	née le 8 septembre 1931	85
<i>Mme DENEUVILLE Marie</i>	née le 27 avril 1931	85
<i>Mr FERON Hubert</i>	né le 21 avril 1932	84
<i>Mr BAYARD André</i>	né le 18 juillet 1932	84
<i>Mme LANCE Marie</i>	née le 28 octobre 1932	84
<i>Mme CLABAUX Micheline</i>	née le 14 février 1933	83
<i>Mme EVRARD Claire</i>	née le 23 janvier 1934	82
<i>Mme CROQUELOIS Nicole</i>	née le 24 juin 1934	82
<i>Mr MARTINOT Gilbert</i>	né le 30 octobre 1934	82
<i>Mr COLIN René</i>	né le 2 février 1934	82
<i>Mr CUCHEVAL Albert</i>	né le 1er avril 1935	81
<i>Mme LEFRANCOIS Henriette</i>	née le 27 mars 1935	81
<i>Mme LHOMEL Simone</i>	née le 21 avril 1936	80
<i>Mr LEFRANCOIS Marcel</i>	né le 16 juillet 1936	80
<i>Mr POULAIN Louis</i>	né le 25 août 1936	80

Etat civil 2016

Mariages



Le 30 juillet 2016
Flahaut Jérémy et Dufossé Sabrina
Domiciliés 76, Route Nationale - Harlettes



Le 10 septembre 2016
Kaczmarek Pierre et Pourchez Karine
Domiciliés 99, Rue Principale



Le 13 août 2016
Parrainage civil d'Aaron
Fils de Allan Lecauche et de Sabrina Registre
Domiciliés 62 Ter, Route Nationale - Harlettes

Décès

- * Madame Cocquerel Julienne - 89 ans - décédée le 4 mai 2016
- * Monsieur Tassart Gilbert - 96 ans - décédé le 16 juin 2016
- * Monsieur Roussel Gabriel - 88 ans - décédé le 7 octobre 2016
- * Monsieur Hecquet Aimé - 89 ans - décédé le 18 octobre 2016 (en famille d'accueil)

Etat civil 2016

Naissances

- * 06/01/2016 - Capucine Sergent - Fille de Tony Sergent et Charlotte Hatzig
3, Route du Caraquet
- * 05/04/2016 - Léa Chochoi - Fille de Geoffroy Chochoi et Vanessa Caron Cappe
4, Rue Joire
- * 27/07/2016 - Elahine Bourhis - Fille de Nicolas Bourhis et Sonia Biecq
20, Rue de la Rose
- * 31/07/2016 - Eythan Barrois - Fils de Jérémy Barrois et Audrey Bardoula
55, Rue André Gay
- * 05/08/2016 - Nathan Derat - Fils de Kévin Derat et Caroline Duvivier
5, Rue Joire

Les associations

- Les Trois Colombes - Président : Monsieur Laurent Pourchel
- Le Foyer Rural - Président : Monsieur Marc Devulder
- Club Entente et Amitié - Présidente : Madame Francine Lepère
- US Coulomby - Président : Monsieur Christophe Goret

Dates à retenir :

Elections présidentielles

1er tour - 23 avril 2017
2ème tour - 7 mai 2017

Elections législatives

1er tour - 11 juin 2017
2ème tour - 18 juin 2017

*Au dernier recensement de janvier/février 2016,
la population de notre village était de 808 habitants.*

Horaires d'ouverture de la mairie au public :

Mardi et jeudi de 14H30 à 16H30
Samedi de 9H30 à 11H30
Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous.

Tel : 03 21 39 65 88 Fax : 03 21 95 00 83
Adresse mail : commune.coulomby@orange.fr

Vous arrivez dans la commune :

Pensez à vous faire inscrire sur le fichier population de la mairie.
Pensez à faire inscrire vos enfants pour les différentes manifestations :
(Arbre de Noël, friandises, chasse aux œufs, tickets de manège.....)

ACTE + 7, rue de la Trousse Bière 62500 ZUDAUSQUES

Téléphone : 03.21.88.22.00

Mail : acteplus62@orange.fr

ASSOCIATION INTERMEDIAIRE LOI 1901

Agréée par l'Etat

Pour vous particuliers, artisans, commerçants, agriculteurs, collectivités.....

Vous avez besoin d'un coup de main ponctuel, ACTE + met à votre disposition du personnel correspondant au profil que vous recherchez.

Vos avantages : Simplicité, souplesse, suivi.

Vous n'êtes pas l'employeur, ACTE + prend en charge toutes les démarches administratives

Vous adaptez la durée de mise à disposition selon vos besoins.

Vous bénéficiez d'un suivi personnalisé.

Economie :

Pour les emplois familiaux, ménage, jardinage vous bénéficiez de 50% de déduction ou de crédit d'impôts.

Possibilité de régler vos factures par CESU.

Bilan :

Grâce à vous 136 demandeurs d'emploi ont été mis à disposition, ce qui a représenté 27.300 heures, 19 personnes ont retrouvé un emploi.

Nouveauté :

Depuis le 1er novembre 2016 nous disposons d'un site internet et d'un compte Facebook :

Site : www.acteplus62.fr Facebook : www.facebook.com/acteplus62

La Présidente, Danièle BERNARD, le Conseil d'Administration et son équipe de salariées profitent de ce bulletin pour remercier les offreurs de tâches de la commune et vous présentent à tous leurs meilleurs vœux pour l'année 2017.

Une équipe qui se tient à votre disposition pour étudier vos propositions et répondre à vos questions.





Adresse : 7, ZAL des Rahauts – BP 23 – 62 380 LUMBRES
Tél : 03.21.39.62.14 **Fax** : 03.21.93.20.81 **Mail** : sidealf@orange.fr

Horaires d'ouverture des bureaux : du lundi au jeudi : 8h00-12h00 13h30-17h30
le vendredi : 8h00-12h00

Le Syndicat Intercommunal Des Eaux et d'Assainissement de la région de Lumbres et Fauquembergues (SIDEALF) issu de la fusion des 5 syndicats (Syndicat des eaux de Dohem, de Fauquembergues, de Nielles les Bléquin, de Pihem et du SIDEAL) fonctionne depuis un an.

Sur un territoire élargi, le SIDEALF a su au cours de l'année 2016 assurer sa mission auprès des abonnés et des collectivités: apporter un service de proximité d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif et non collectif.

Les principaux investissements en 2016 ont été les suivants :

L'Assainissement collectif :

- La création d'un réseau d'assainissement rue B. CHOCHOY et résidence H. FASQUELLE à Nielles les Bléquin (228 000€).
- La création d'un réseau d'assainissement sur diverses rues de la commune de Setques (400 000€)

L'eau potable :

- Remplacement de branchements plomb sur les communes d'Avroult, Cléty, Delettes (les upen) et Dohem (165 000€)
- Poursuite du programme de renouvellement de compteurs sur diverses communes du SIDEALF
- Rénovation du Château d'eau de Dohem (220 000€)
- Remplacement du ballon anti bélière de Lumbres et Saint Martin d'Hardinghem (21 000€).
- 48 branchements neufs pour particuliers ont été réalisés sur le territoire du SIDEALF en 2016.

Dans un souci de répondre aux demandes de ses abonnés, le SIDEALF proposera en 2017, une large gamme de moyens de paiement :

- Prélèvement mensuel
- Prélèvement à échéance
- Paiement par carte bancaire
- Paiement en numéraire

Ces différents moyens de paiement seront gérés directement par le SIDEALF dans le cadre de la mise en place d'une régie qui fonctionnera dès janvier 2017.

Les services sont à votre disposition pour toute demande de renseignements, et un service d'astreinte peut être joint tous les jours au **06.88.06.63.45**.

Au nom des membres du Comité Syndical, du Personnel du SIDEALF et en mon nom personnel, je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite pour l'année à venir.

Bertrand PRUVOST
Président du SIDEALF

« Le bien vivre ensemble »

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales (Articles L.2212-2, L.2213-1, L.2542-3 et 4), le Code Pénal (Article R.610-5) et le Règlement Sanitaire Départemental (article 99.8)

Pour le bien-vivre ensemble, il est demandé aux habitants les obligations imposées par la loi, dans le respect de chacun et dans l'intérêt de tous :

NETTOYAGE DES VOIES COMMUNALES ET ENTRETIEN DEVANT CHEZ SOI

Les voies communales doivent être nettoyées proprement par le ou les responsable(s), quand le travail est terminé. Choisir, si possible, les conditions météo appropriées. Rappelons aux agriculteurs qu'ils n'ont pas à labourer les accotements. C'est préjudiciable pour les routes, désagréable pour les riverains et ça peut être dangereux !

La propreté des rues est aussi l'affaire de tous !

Les occupants des habitations sont tenus de nettoyer devant chez eux.

Le nettoyage concerne le balayage et le désherbage des trottoirs et des caniveaux.

Par temps de neige et de verglas, les habitants doivent participer au déneigement, devant leur maison, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible.

L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit.

La commune pourra, lorsque les contrevenants sont identifiés, facturer les frais d'enlèvement et de nettoyage.

ELAGAGE DES HAIES

Il y a obligation d'élaguer les haies le long des voies communales et départementales et de faucher les chardons. En certains endroits, il y a gêne pour les piétons, parfois danger pour le passage des véhicules ou les lignes électriques.

L'abandon des tailles et des mauvaises herbes sur l'espace public est interdit.

FEUX DE JARDIN

Si la pratique des feux de jardin est plutôt « non sanctionnée » en milieu rural, il ne faut pas en abuser et choisir la direction des vents pour ne pas gêner le voisinage.

L'Article 84 du Règlement Sanitaire Départemental stipule clairement que :

« le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit ».

Dans la catégorie des déchets ménagers, on trouve les déchets verts de jardins et de parcs. La déchetterie n'est pas très loin. On peut aussi pratiquer le recyclage de ces déchets en compost.

VITESSE NON RESPECTEE : dans les agglomérations, la vitesse est limitée à 50 Km/H !

Beaucoup trop de véhicules ne la respectent pas !

Attention aux enfants, au respect des priorités à droite, aux dangers qui peuvent arriver à tout moment.....

DIVAGATION DES CHIENS ET DES CHATS

La divagation des chiens et des chats est formellement interdite par arrêté préfectoral. Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique qu'à la condition d'être tenus en laisse. Les accompagnants devront veiller à éviter le dépôt de déjections de leurs animaux dans les pelouses, sur les trottoirs ou tout autre espace aménagé destiné à la circulation des piétons.

RECENSEMENT DES NOUVEAUX HABITANTS et RECENSEMENT MILITAIRE (ou recensement citoyen)

Bienvenue aux nouveaux habitants de Coulomby.

N'oubliez pas de vous faire recenser en mairie (adultes et enfants) dès votre arrivée dans le village, et de vous inscrire sur les listes électorales.

Le recensement militaire est obligatoire pour tous, filles et garçons de nationalité française, dès l'âge de 16 ans. Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile (se munir du livret de famille). Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

La mairie délivre une attestation de recensement. Elle est à conserver précieusement.

Cette attestation est réclamée pour l'inscription à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, Permis de conduire, conduite accompagnée....)

En vous remerciant de votre compréhension, et en comptant sur les efforts de tous....



Communauté de
Communes du
Pays de LUMBRES

La Maison des Services

1, Chemin du Pressart

62380- Lumbres

Tel. 03 21 12 94 94

Email : accueil@ccplumbres.fr

*Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi
de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00*

Ensemble des permanences des partenaires de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres :

Point Info Jeunesse : Donatienne FOURNIER au 03 21 12 57 24

Mail : pjilumbres@wanadoo.fr

Le lundi : 13h30 - 17h00 / du mardi au jeudi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 16h30 / vendredi (semaine paire)
8h30 - 12h30

Mission Locale : Hélène KALMUK au 03 21 12 48 16

Mail: mlaudo.jubaru@wanadoo.fr

RSA : les 1er et 3ème lundis du mois l'après-midi

Psychologue : les 2ème et 4ème lundis du mois l'après-midi

Logement : les 1er et 3ème mercredis du mois le matin

Espace Info Formation : 2ème mercredi du mois le matin

Emploi : 2ème mercredi du mois l'après-midi

Caisse Primaire d'Assurance Maladie : tous les lundis et vendredis matin 9h00 - 12h00

Caisse d'Allocations Familiales : les 2ème et 4ème mardis du mois l'après-midi — 13h30 - 16h45

Protection Maternelle Infantile : Consultations des nourrissons - les 2ème et 4ème mardis du mois l'après-midi dès 13h30

sur RDV au 03.21.12.28.30

Maison des adolescents : 1er jeudi du mois 9h00 - 12h00

sur RDV au 03.21.12.28.30

Assistante sociale : les 2ème et 4ème mercredis du moi 9h00 - 12h00 et tous les jeudis matin

sur RDV au 03.21.12.28.30

Conciliateur de justice : les 2ème et 4ème mardis du mois le matin dès 9h00

sur RDV au 03.21.12.94.94

Délégué du Procureur : les 1er, 3ème et 4ème mercredis du mois le matin dès 9h00

sur RDV au 03.21.12.94.94

Plan Local Insertion Emploi : tous les mercredis matin dès 9h00

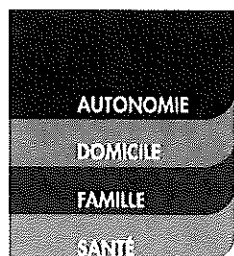
Espace Info Energie (Enerlya) : tous les jeudis matin 9h00 - 12h00



Service d'aide à domicile en Milieu Rural
5, rue Lucien Vidor-
62 380 - Nielles les Bléquin

Tél: 03.21.12.43.42

Fax: 03.21.12.43.76



L'ADMR de Nielles les Bléquin est une association de loi 1901 à but non lucratif, qui a été créée en 1979. Depuis 1997, elle siège au 5 rue Lucien Vidor à Nielles les Bléquin. Elle est gérée par des administrateurs bénévoles.

Le Service AMPA (Aide Ménagère aux Personnes Agées)

Ce service a été créé en 1979. Il permet aux personnes âgées de rester chez elles en leur apportant un soutien dans les tâches de la vie quotidienne et un soutien moral.

L'ADMR accomplit les formalités administratives, une prise en charge totale ou partielle peut être attribuée par les caisses de retraite ou le Conseil Général. En cas d'hospitalisation, les mutuelles peuvent accorder une aide gratuite.

Le Service Aide à la Famille

Ce Service a pour mission d'intervenir auprès des familles en difficultés (grossesse, naissance, maladie, famille nombreuse). Une prise en charge peut être attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales, la MSA ou le Conseil Général. L'objectif de ce service est de préserver l'équilibre de la vie familiale.

Le Service EFAM (Emplois Familiaux Association Mandataire)

Ce service existe depuis 1997. L'EFAM est ouvert aux personnes n'ayant pas accès aux services précédemment cités et aux actifs. Il n'y a pas de financement, la totalité du coût est à la charge du bénéficiaire. Une réduction fiscale est applicable à raison de 50% des sommes versées. L'association accomplit des tâches administratives liées à l'emploi d'un salarié à domicile. Les prestations proposées sont : les travaux domestiques, la garde de jour et de nuit, la garde d'enfants et les petits travaux de jardinage et bricolage.

S.S.I.A.D. Service de soins infirmiers à domicile

2, Impasse de l'Eglise

62380- NIELLES LES BLEQUIN

Tel. 03 21 12 43 42 (organisme gestionnaire)

Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sont des services sociaux et médico-sociaux qui assurent, sur prescription médicale, aux personnes âgées de 60 ans et plus malades ou dépendantes, aux personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap et aux personnes de moins de 60 ans atteintes de maladies, des prestations de soins infirmiers sous forme de soins techniques ou de soins et de base-

